

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



CENTRE FRANCE

PARTICULIERS

Vos tarifs au quotidien

Principales conditions tarifaires 2026

En vigueur au 1^{er} janvier 2026

Tarifs TTC lorsque la TVA est applicable



SOMMAIRE

	Extrait standard des principaux tarifs	P.3
	Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte	P.4
	Banque à distance : CA en ligne	P.5
	Moyens et opérations de paiement	P.6
	Offres groupées de services	P.10
	Irrégularités et incidents	P.16
	Découverts et crédits	P.18
	Épargne et placements financiers	P.19
	Opérations à l'étranger	P.21
	Assurances et prévoyance	P.22
	Succession	P.23
	Autres services	P.23
	Offres pour les jeunes	P.24
	Cartographie des zones européennes	P.26
	Glossaire	P.27
	Résoudre un litige	P.30



Extrait standard des principaux tarifs*

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc) Crédit Agricole en ligne Essentiel Plus	GRATUIT
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	0,20 €/alerte reçue
Tenue de compte	1,65 €/mois - 19,80 €/an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) carte MasterCard ou Visa	51,00 €/an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) carte MasterCard ou Visa	51,00 €/an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) L'Autre carte	28,00 €/an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,13 €/retrait à partir du 3 ^e retrait par mois
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement	24,00 €/an
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	
• En agence	4,70 €/virement
• Par Internet	GRATUIT
Paiement d'un prélèvement SEPA	
• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	GRATUIT
• Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	GRATUIT
Commission d'intervention	
• Par opération	8,00 €
• Plafond mensuel	80,00 €

* Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur l'Internet un extrait standard des tarifs.



Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

Ouverture, transfert, clôture

Ouverture de compte ▲●	GRATUIT
Clôture/transfert de compte ▲●	GRATUIT
Désolidarisation ou retrait du compte joint	GRATUIT
Changement d'adresse ▲●	GRATUIT
Service d'aide à la mobilité bancaire	GRATUIT
Fourniture de liste des opérations automatiques et récurrentes	26,00 €
Services bancaires de base mentionnés par le symbole ▲ (fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5 du Code monétaire et financier)	GRATUIT

Bon à savoir !

▲ Services bancaires de base

Services bancaires de base : ces services comprennent : l'ouverture, la tenue et la clôture du compte ; un changement d'adresse par an ; la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire ; la domiciliation de virements bancaires ; la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte ; l'encaissement de chèques et de virements bancaires ; les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance ; des moyens de consultation à distance du solde du compte ; les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte ; une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne ; deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services ; la réalisation des opérations de caisse.

Relevés de compte

FRAIS D'ENVOI DE RELEVÉS DE COMPTES	PAPIER	E.RELEVÉ*
• Relevé mensuel ▲●	GRATUIT	GRATUIT
• Relevé par quinzaine (par mois)	4,90 €	GRATUIT
• Relevés Bis et Ter à la quinzaine ou mensuel (par relevé)**	4,90 €	GRATUIT
• Relevé décadaire (par relevé)	4,90 €	GRATUIT
• Relevé journalier (par relevé)	1,50 €	GRATUIT
• Relevés Bis et Ter journalier (par relevé)	1,50 €	GRATUIT
• Option une enveloppe par compte (par mois)	3,00 €	GRATUIT
• Option une enveloppe par titulaire et un relevé par compte (par mois)	1,50 €	GRATUIT
• Relevé annuel des frais		GRATUIT
• Réédition de relevé		19,00 €

Tenue de compte

Frais de tenue de compte ▲●	1,65 €/mois
Frais de gestion de compte inactif ¹ ▲●	30,00 €/an
Délivrance de Relevé d'Identité Bancaire ▲●	GRATUIT
Forfait des opérations courantes illimitées (arrêt de la commercialisation) Comportant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA	1,40 €/mois

* Les e.relevés sont mis à disposition et consultables par le client dans son espace personnel du service de banque à distance par Internet « Crédit Agricole en Ligne », à la rubrique e-Documents.

** A l'exception des relevés pour comptes indivis, les mineurs et les comptes joints dont les clients sont séparés ou divorcés.

● Les prestations identifiées par ce symbole sont les prestations de base mentionnées par l'article D. 312-5 du code monétaire et financier.



Bon à savoir !

Comptes inactifs

Les frais et commissions qui peuvent être prélevés sur les comptes inactifs s'entendent de l'ensemble des frais et commissions perçus par l'établissement sur les opérations relatives à la gestion et à la clôture de ces comptes et les produits et services bancaires liés à ces comptes. Ces frais et commissions sont plafonnés annuellement par compte pour chacune des catégories de compte comme suit :

- les produits d'épargne suivants ne donnent lieu au prélèvement d'aucun frais ni commission : Livret A, Livret d'Épargne Populaire, Plan d'Épargne Populaire, Livret Jeune, Livret de Développement Durable et Solidaire, Plan et Compte d'Épargne Logement ;
- pour les comptes PEA, PEA-PME et les comptes sur lesquels sont inscrits des titres financiers, les frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peuvent être supérieurs aux frais et commissions qui auraient été prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif ;
- pour les autres comptes mentionnés au I de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier : le montant total des frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peut être supérieur à 30,00 €.

Services en agence

Versement d'espèces ▲ ●	GRATUIT
Remise de chèque(s) ▲ ●	GRATUIT
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque ▲ ●	GRATUIT
Retrait d'espèces dans une agence Crédit Agricole Centre France par carte minute (gratuit dans l'agence gestionnaire via les cartes LSA, arrêt de la commercialisation, et dans les agences de votre Caisse Régionale Centre France via la carte LSB, page 7) ²	5,50 €
Retrait d'espèces de dépannage dans une autre Caisse Régionale sur présentation de votre chéquier	GRATUIT
Mise à disposition de fonds	24,00 €
Frais de location de coffre-fort (selon la taille et le montant assuré)	de 102,00 € à 308,00 €/an
Frais de location saisonnière de coffre-fort	35,00 €/mois
Recommandé avec avis de réception (par envoi)	9,80 €

Frais de recherche de documents³ (réédition)

Simple	24,00 €
Complexé	Sur devis
Photocopie ou page d'édition	3,00 €

Change

Achat et vente de billets ou de chèques de voyage*	
• Frais fixes par opération en agence	6,80 €
• Commande de devises par Internet	GRATUIT
Frais d'affranchissement (si envoi à domicile)	2,00 €
En sus, des frais fixes pour les chèques de voyage	1,25 % de la valeur de la transaction



Banque à distance : CA en ligne (abonnement)

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc). Hors coût du fournisseur d'accès à Internet

Internet

Service de banque à distance par internet Essentiel Particulier	GRATUIT
Service de banque en ligne comprenant la consultation des comptes, la réalisation de virements internes et la souscription de produits et services par signature électronique	
Service de banque à distance par internet Essentiel Plus ▲ ●	GRATUIT
Service inclus dans Essentiel Particulier + virements externes SEPA	
Essentiel Plus Bourse Invest Store Initial	GRATUIT

* Hors commission de change du prestataire



Internet (suite)

Service de bourse en ligne	
• Invest Store Initial	GRATUIT
• Invest Store Intégral	
- À partir de 12 ordres exécutés par an	GRATUIT
- Moins de 12 ordres exécutés par an	96,00 €
Service d'agrégation de comptes ⁴	GRATUIT
Informations sur les comptes bancaires détenus dans d'autres banques	
Consultation et gestion des comptes d'un majeur protégé (Accès pour le tuteur)	GRATUIT

Les services de banque à distance sur Internet sont accessibles depuis :

- Le site Internet www.credit-agricole.fr/ca-centrefrance
- Nos applications mobiles.
 - Ma Banque
 - Envoyer de l'argent avec Wero⁵,
 - Paiement Mobile dédié aux paiements sécurisés en magasin⁶.

GRATUIT

Services d'alertes par SMS

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation de compte par SMS

Alerte écopage / temps réel de gestion / achat à distance / solde disponible / essentielle - solde débiteur / essentielle mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement / souplesse du découvert	0,20 €/message
Alerte SMS solde débiteur et rejet d'opérations	GRATUIT

Moyens et opérations de paiement

Cartes

Cotisation carte

CARTE DE PAIEMENT ET DE RETRAIT »»)

CATÉGORIE DE CARTE

Debit immédiat Debit différé

Fourniture d'une carte de débit ⁷ (carte de paiement à autorisation systématique)		
L'Autre carte ▲●	28,00 €/an	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique)		
• Mastercard	38,00 €/an	
• Eko Mastercard	38,00 €/an	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)		
• Mastercard*	51,00 €/an	51,00 €/an
• Standard Mastercard Serenipay	51,00 €/an	51,00 €/an
• Visa Classic*	51,00 €/an	51,00 €/an
• Gold Mastercard*	129,00 €/an	129,00 €/an
• Visa Premier*	129,00 €/an	129,00 €/an
• World Elite Mastercard*		310,00 €/an
• Visa Infinite*		310,00 €/an

Carte à débit différé :

- Date d'arrêté : le 25 du mois
- Date de débit sur le compte : le dernier jour ouvré du mois

Bon à savoir !



Cartes / Cotisations

Pour toute souscription d'une seconde carte de paiement sur un même compte, réduction de 50 % sur la cotisation de la carte la moins chère (sauf gamme Gold, Visa Premier, World Elite, Visa Infinite, l'Autre carte).

Le logo »» vous indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact. Il est possible de désactiver cette fonctionnalité sur l'application Paiement Mobile ou auprès de votre conseiller.

Les cartes de paiement à débit différé et les cartes avec paiement par crédit renouvelable comportent la mention « carte de crédit ». Les cartes de paiement à autorisation systématique et les cartes de paiement à débit immédiat comportent la mention « carte de débit ».

* Existent en version sociétaire.

»» Cartes bénéficiant de la fonctionnalité « sans contact ».



CARTE AVEC PAIEMENT PAR CRÉDIT RENOUVELABLE⁸

	Paiement comptant à débit immédiat	Paiement comptant à débit différé
MasterCard Cartwin ou Visa Cartwin ⁹ * * * *	51,00 €/an	51,00 €/an
Gold MasterCard Cartwin ou Visa Premier Cartwin ⁹ * * * *	129,00 €/an	129,00 €/an

CARTE DE RETRAIT

Carte Libre Service Bancaire (LSB)	GRATUIT
Carte Libre Service Agence (LSA) (<i>arrêt de la commercialisation</i>)	GRATUIT

Bon à savoir !

Abondement fonds mutualiste

Chaque retrait dans un distributeur du Crédit Agricole et chaque paiement avec une carte sociétaire donnent lieu au versement par la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'une allocation de 0,01 € sur un ou plusieurs fonds destinés à mettre en œuvre des actions régionales en faveur du développement local.

Paiement par carte

Paiement par carte en euros** dans la zone euro ou dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) ●	GRATUIT
--	---------

Paiement par carte en devises dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE)

• Frais fixes	GRATUIT
• Frais variables	2,20 % du montant de l'opération
• Frais de conversion monétaire***	

Autres paiements par carte****

• Frais fixes	GRATUIT
• Frais variables	2,20 % du montant de l'opération
• Frais de change éventuels	

N.B. : le paiement mobile sans contact en magasin bénéficie des mêmes tarifications que les paiements par carte.

Retrait par carte

RETRAIT PAR CARTE EN EUROS** DANS LA ZONE EURO OU DANS UN PAYS DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN (EEE)

RETRAIT D'ESPÈCES AU DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS

	du Crédit Agricole	d'une autre banque
• L'Autre carte ▲ ●	GRATUIT	1,00 €/retrait dès le 1 ^{er} retrait
• Mastercard à autorisation systématique	GRATUIT	1,13 €/retrait à partir du 3 ^e retrait
• Eko Mastercard	GRATUIT	1,00 €/retrait au-delà du 25 ^e retrait
• Mastercard Globe Trotter (<i>arrêt de la commercialisation</i>)		
• Mastercard ou Visa		
• Standard Mastercard Serenipay		
• Carte Cartwin		
• Gold Mastercard		
• Visa Premier		
• Gold Mastercard Cartwin	GRATUIT	
• Visa Premier Cartwin		
• Visa Infinite		
• World Elite Mastercard		1,13 €/retrait à partir du 3 ^e retrait

* Existent en version sociétaire.

** Ou en devise équivalente : couronne suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 2021/1230).

*** L'opération de change est effectuée au taux de change appliquée par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemple sur : <https://ca.fr/cfexconversionmonétaire>.

**** Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n° 2021/1230
du 14 juillet 2021.



AUTRES RETRAITS

Retrait par carte en devises dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE)	4,55 €/opération
• Frais fixes	2,10 % du montant de l'opération
• Frais variables	
• Frais de conversion monétaire*	
Autres retraits par carte**	
• Frais fixes	4,55 €/opération
• Frais variables	2,10 % du montant de l'opération
• Frais de change éventuels	
Au guichet	
• Autres banques Zone Union Européenne	9,30 €/retrait
• Autres pays	8,10 €/retrait + 2,10 % de la transaction

Autres services par carte

Envoi de la carte en recommandé avec avis de réception (frais de poste inclus) à la demande du client	9,80 €
Commande de carte en urgence	30,00 €
Rédition du code confidentiel	
• Envoi par courrier	18,40 €
• Envoi par SMS	GRATUIT
Refabrication de la carte (en cas de détérioration)	GRATUIT
Augmentation des plafonds d'utilisation	
• En agence	18,40 €
• Sur l'application Ma Banque ou Paiement Mobile	GRATUIT
Opposition faite par le titulaire de la carte	GRATUIT
Verrouillage temporaire de la carte (carte égarée)	GRATUIT sur les interfaces digitales et en agences

Virement

Virement SEPA***

Opération libellée en euros à destination ou en provenance de la zone SEPA

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA CLASSIQUE OU INSTANTANÉ ▲●

VIREMENT SEPA OCCASIONNEL	INTERNET	AGENCE
Frais par virement occasionnel		
• Vers un compte détenu au sein de la Caisse Régionale	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse Régionale	GRATUIT	4,70 €
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	4,70 €
Frais par virement instantané	GRATUIT	4,70 €
VIREMENT SEPA PERMANENT	INTERNET	AGENCE
Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT	GRATUIT
Frais par virement permanent		
• Vers un compte détenu au Crédit Agricole	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	1,85 €

Réception d'un virement SEPA classique ou instantané de l'Espace Economique Européen ▲●	GRATUIT
Réception d'un virement SEPA classique ou instantané hors Espace Economique Européen (inclus dans les offres MBQ Prestige et Premium)	10,00 €
SEPAmail paiement de facture	GRATUIT
Demande de rappel de virement SEPA classique ou instantané à l'initiative du donneur d'ordre	27,80 €

* L'opération de change est effectuée au taux de change appliquée par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE).

** Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°2021/1230 du 14 juillet 2021

*** Pays de la zone SEPA (cf. carte en page 26).



Émission d'un virement instantané SEPA

Via WERO* - Service disponible depuis l'application mobile Ma Banque

Réception d'un virement instantané SEPA ▲●

GRATUIT

Virements non SEPA Opération libellée en devises ou en euros hors SEPA

Les opérations en devises supportent des commissions de change de 0,06 % avec un montant minimum de 19,50 €. Pour tout virement en devises effectué au sein de l'EEE (cf. carte page 26), les frais sont partagés entre le donneur d'ordre qui supporte les frais d'émission facturés par sa banque et le bénéficiaire qui supporte les frais de réception facturés par sa banque. Concernant les autres virements non SEPA, la Caisse Régionale applique selon les consignes du client, la facturation des frais suivants :

- Option « Share » : frais partagés,
- Option « Our » : frais payés par le donneur d'ordre,
- Option « Ben » : frais payés par le bénéficiaire.

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA OCCASIONNEL	INTERNET	AGENCE
Frais par virement non SEPA occasionnel		
• Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse Régionale	15,50 €	31,00 €
• Vers un compte d'une autre banque	15,50 €	31,00 €

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA PERMANENT

Frais de mise en place d'un virement non SEPA permanent	GRATUIT
Frais par virement non SEPA permanent	
• Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse Régionale	31,00 €
• Vers un compte d'une autre banque	31,00 €

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA ▲●

Frais par virement	13,60 €
Virement valeur jour	17,50 €

Prélèvement SEPA / Titre interbancaire de Paiement (TIP) SEPA

Révocation et opposition de prélèvement SEPA	GRATUIT
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA ▲●	GRATUIT
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT
Information premier prélèvement	1,75 €

Chèque

Paiement d'un chèque	GRATUIT
Remise de chèque(s) sur le compte ▲●	GRATUIT
Date de valeur chèque remis à l'encaissement à compter de son inscription sur le compte	J+1
Chéquier remis à l'agence	GRATUIT
Frais d'envoi de chéquier	
• En recommandé AR (<i>frais de poste inclus</i>) à la demande du client	9,80 €
• En pli simple à la demande du client	3,10 €
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	16,50 €
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	22,60 €
Frais d'émission d'un chèque de banque ▲	
(<i>dans la limite de 2 formules de chèques par mois pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base</i>)	19,10 €

* Offre réservée aux titulaires majeurs d'un compte de dépôt particulier ouvert dans une Caisse régionale du Crédit Agricole et d'un accès au service de banque à distance par Internet. L'utilisation du service Wero nécessite l'acceptation des Conditions générales d'utilisation Ma Banque, un enrôlement au service Wero, la détention d'un smartphone compatible et un numéro de téléphone ou une adresse e-mail fiable. Il permet de réaliser des virements instantanés SEPA entre particuliers dans la limite de 500 € par envoi d'argent et des plafonds de l'utilisateur fixes dans sa Convention de compte. Le bénéficiaire doit être enregistré dans l'annuaire Wero.



Offres groupées de services

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément

Cotisation à une offre groupée de services

Pour chaque service composant l'offre groupée de services, le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services est mentionné lorsque les prestations sont limitées. À défaut de précision, les prestations ne sont pas limitées.

Les offres Premium et Essentiel ont des cotisations spécifiques pour les clients âgés entre 18-25 ans et 26-30 ans (inclus). Voir page 25.

Offre Prestige

GESTION DU COMPTE

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

COMMISSION D'INTERVENTION

Commission d'intervention^a : 12/an

MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) « World Elite Mastercard^{*} » ou « Visa Infinite^{*} »

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Émission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)

Émission et réception d'un virement Instantané SEPA

Émission et réception d'un virement non SEPA

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA^b

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque

RETRAIT D'ESPÈCES PAR CARTE^c

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse Régionale Crédit Agricole Centre France

Retrait d'espèces en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euros ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement

PAIEMENT PAR CARTE^c

En euros ou en devises, dans ou hors pays de l'EEE

ASSURANCE DE LA BANQUE AU QUOTIDIEN

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Premium^d

SécuriWEB Premium

MERCI POUR L'INFO PRESTIGE (VERSION NUMÉRIQUE)

- Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Creative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents)

36,00 €/mois
dont 4,50 €
correspondant
aux cotisations
d'assurances

a. Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

b. Sauf gratuité imposée par la loi.

c. Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

d. La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir détail à la notice d'assurance).

* Existent en version sociétaire



Offre Premium

GESTION DU COMPTE	
Tenue de compte	
Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
E-relevé mensuel	
COMMISSION D'INTERVENTION	
Commission d'intervention ^a : 3/an	
MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Gold Mastercard* » ou « Visa Premier* »	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	
Émission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)	
Émission et réception d'un virement Instantané SEPA	
Émission et réception d'un virement non SEPA : 10 virements/an	
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ^b	
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Frais d'émission d'un chèque de banque : 3/an	
RETRAIT D'ESPÈCES PAR CARTE ^c	
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse Régionale Crédit Agricole Centre France	
Retrait d'espèces en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Retrait d'espèces en euros ou en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits/an	
PAIEMENT PAR CARTE ^c	
En euros dans un pays de l'EEE	
En devises dans ou hors pays de l'EEE : 10 paiements/an	
ASSURANCE DE LA BANQUE AU QUOTIDIEN	
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Premium ^d	
SécuriWEB Premium	
MERCI POUR L'INFO PREMIUM (VERSION NUMÉRIQUE)	
<ul style="list-style-type: none"> • Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • Le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques en version numérique 	

16,00 €/mois
dont 4,50 €
correspondant
aux cotisations
d'assurances

a. Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

b. Sauf gratuité imposée par la loi.

c. Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

d. La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutual résultant des exigences du code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir détail à la notice d'assurance).

* Existent en version sociétaire



Offre Essentiel

GESTION DU COMPTE	
Tenue de compte	
Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
E-relevé mensuel	
COMMISSION D'INTERVENTION	
Commission d'intervention ^a : 1/an	
MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Mastercard Standard* » ou « Visa Classic* »	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	
Émission et réception d'un virement SEPA classique ou instantané hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE) (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)	
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ^b	
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Frais d'émission d'un chèque de banque : 1/an	
RETRAIT D'ESPÈCES PAR CARTE ^c	
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse Régionale Crédit Agricole Centre France	
Retrait d'espèces en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Retrait d'espèces en euros ou en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement	
PAIEMENT PAR CARTE ^c	
En euros dans un pays de l'EEE	
ASSURANCE DE LA BANQUE AU QUOTIDIEN	
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Plus ^d	
MERCI POUR L'INFO ESSENTIEL (VERSION NUMÉRIQUE)	
<ul style="list-style-type: none"> • Accès au service de renseignements Merci pour l'info : 2 demandes/an • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • Le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques en version numérique 	

10,00 €/mois
dont 1,00 €
correspondant
à la cotisation
d'assurance

Offre Eko

GESTION DU COMPTE	
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc) - Crédit Agricole en Ligne Essentiel Plus	
Tenue de compte	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :	
<ul style="list-style-type: none"> • Alerta si solde du compte inférieur à 20,00 € • Alerta essentielle - solde débiteur • Alerta essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement • Alerta consommation des forfaits de retraits hors distributeur Crédit Agricole 	

2,00 €/mois

a. Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

b. Sauf gratuité imposée par la loi.

c. Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

d. La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutual résultant des exigences du code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir détail à la notice d'assurance).

* Existent en version sociétaire



Offre Eko (suite)

MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement international à débit immédiat et à autorisation systématique) « Mastercard Eko »	
Renvoi du code confidentiel de la carte	
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	
Opposition faite par le titulaire de la carte	
Frais de refabrication de la carte	
Forfait des opérations courantes illimitées <i>Comportant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA</i>	
Chéquier	2,00 €/mois
RETRAIT D'ESPÈCES PAR CARTE ^a	
• Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse Régionale	
• Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets d'autres Caisse régionales de Crédit Agricole	
• Retraits d'espèces dans les pays de l'Espace Economique Européen : 25 retraits par an en euros ou en devise	
• Retraits d'espèces hors pays de l'EEE : 10 retraits par an	

Tous les produits services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Eko sera résiliée, notamment en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard Eko, de souscription d'une carte complémentaire et de souscription d'une autorisation de découvert ou d'un Compte à Composer associé au compte ouvert dans le cadre de l'offre Eko. En cas de résiliation de l'offre Eko, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

Bon à savoir !

L'offre Eko n'inclut pas d'autorisation de découvert

Le compte doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible. Les clients Eko ne supportent pas les frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision, prélèvement rejeté pour un motif autre que sans provision et frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision.

En cas de non régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients Eko se voient appliquer les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire. Le montant de ce forfait pour les clients Eko est le suivant :

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50,00 € : 30,00€ / chèque
- Montant du chèque supérieur à 50,00 € : 50,00€ / chèque

L'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : le Compte à Composer module budget protégé¹⁰

SOCLE	
Tenue de compte	
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc) - Crédit Agricole en Ligne	
Envoi carte à domicile (pour les renouvellements)	
Forfait des opérations courantes illimitées <i>Comportant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA</i>	1,00 €/mois ¹¹
Information premier prélèvement SEPA	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :	
• Alerta essentielle (mensuelle) - solde débiteur	
• Alerta essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)	

a. Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

L'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : le Compte à Composer module budget protégé¹⁰ (suite)

MODULE BUDGET PROTÉGÉ

Ouverture et clôture de compte	
Versement d'espèces en agence	
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - Cotisation carte : « L'autre Carte »	
2 chèques de banque par mois	
Fourniture de relevés d'identité bancaire (RIB)	
Un changement d'adresse (1 fois/an)	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte solde disponible (1 fois/semaine)	
Exonération pour l'ensemble des frais suivants :	1,00 €/mois ¹¹
• Les commissions d'intervention	
• Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	
• Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	
• Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	
• Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision	
• Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision	
• Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	
• Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	
• Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	

Offres groupées de services dont la commercialisation est arrêtée

Offres Compte Service

Compte Service (cotisation mensuelle)	
Equilibre	6,00 €/mois
Souplesse	8,55 €/mois
Optimum	9,75 €/mois
Le 2 ^e Compte Service du ménage	4,90 €/mois
Compte Service Prélude	1,00 €/mois

Le Compte à Composer

Essentiels du quotidien

SOCLE	
Tenue de compte	
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc) - Crédit Agricole en Ligne	
Frais d'envoi de chéquier (pour les renouvellements)	
Envoi carte à domicile (pour les renouvellements)	
Forfait des opérations courantes illimitées <i>Comportant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA</i>	
Information premier prélèvement SEPA	2,45 €/mois*
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :	
• Alerta essentielle (mensuelle) - solde débiteur	
• Alerta essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)	
Merci pour l'info version papier et numérique <i>(3 mois gratuits pour toute souscription d'un abonnement d'un an. Détails en page 24)</i>	

* Ce prix n'inclut pas l'abonnement à l'offre Merci pour l'info (page 24).

Univers de besoins

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT		
	Découvert	Prix
Module souscrit à partir du 01/01/2017		
• Cotisation à une offre d'assurance associée au découvert autorisé en cas de décès accidentel ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) accidentelle : Assurance SécuriCOMPTE Découvert ¹²	De 1,00 à 500,00 €	2,50 €/mois
• Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte souplette du découvert	De 500,01 à 1 000,00 €	3,50 €/mois
• Ristourne des intérêts débiteurs ¹³	De 1 000,01 à 2 000,00 €	4,70 €/mois
	De 2 000,01 et +	5,80 €/mois
Module souscrit avant le 01/01/2017		
	De 1,00 à 300,00 €	1,80 €/mois
	De 300,01 à 800,00 €	2,52 €/mois
	De 800,01 à 1 200,00 €	3,50 €/mois
	De 1 200,01 à 2 000,00 €	4,65 €/mois
	De 2 000,01 et +	5,80 €/mois
MODULE COMPTE SÉCURISÉ		
Assurance SécuriCOMPTE Plus ¹² - SécuriCOMPTE Premium ^{12**}		
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement		
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur		3,70 €/mois
Retrait d'espèces de dépannage		Premium
Rédition carte urgente		5,40 €/mois
Rédition code confidentiel (envoi par courrier ou sms)		
MODULE SUIVI @SSURÉ		
Assurance SécuriWEB ¹² - SécuriWEB Premium ¹²		
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :		1,60 €/mois
• Alertes achat à distance		Premium
• Mini relevés (1/semaine)		2,10 €/mois
• Alertes temps réel de gestion		

Réduction tarifaire selon le montant total souscrit applicable

au Compte à Composer :

Pour toute souscription du Compte à Composer (socle + modules), le client bénéficie d'une dégressivité tarifaire dont les modalités sont les suivantes :

Dégressivité tarifaire

-5 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	Compris entre 4,38 € et 5,39 €
-10 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	Compris entre 5,40 € et 7,46 €
-15 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	Compris entre 7,47 € et 9,61 €
-20 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	Égal à 9,62 € et plus

Avantages tarifaires supplémentaires

Pour les 18-25 ans inclus	-50 % de réduction supplémentaire
À partir du 2 ^e Compte à Composer et suivants	-25 % de réduction supplémentaire

En + : les options bénéficient automatiquement du niveau de dégressivité tarifaire atteint au titre de l'équipement socle + modules.

**La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutual résultant des exigences du code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir détail à la notice d'assurance).

Offre Globe Trotter (offre réservée aux 18-30 ans inclus) (arrêt de la commercialisation)

GESTION DU COMPTE	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Crédit Agricole en Ligne	
Tenue de compte	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :	
<ul style="list-style-type: none">• Alerte solde débiteur et rejet d'opérations• Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
E-relevé mensuel	
MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) « Mastercard Globe Trotter »	
Renvoi du code confidentiel de la carte	
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	
Frais d'opposition de la carte par le titulaire	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	
Forfait des opérations courantes illimitées <i>Comportant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA</i>	
Émission et réception de virements non SEPA (opérations libellées ou en euros ou en devises)	
Chéquier	
RETRAIT D'ESPÈCES PAR CARTE ^a	
En euros à un distributeur automatique de billets de la Caisse Régionale Centre France	
En euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	
En devises hors de la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	
PAIEMENT PAR CARTE	
En euros ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	

2,00 €/mois

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Globe Trotter sera résiliée le jour du 31^{ème} anniversaire du titulaire ainsi que, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement MasterCard Globe Trotter. En cas de résiliation de l'offre Globetrotter, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

Irrégularités et incidents

Plafond de frais d'incidents aux clients identifiés comme éligibles à l' « Offre à destination de la clientèle en situation de fragilité financière »

Applicable au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du Code monétaire et financier, pour les frais suivants :	
<ul style="list-style-type: none">• Les commissions d'intervention• Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision• Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé• Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision• Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision• Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision• Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques• Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire• Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	25,00 €/mois

a. Au moyen de la carte incluse dans l'offre



Commission d'intervention

Commission d'intervention

(Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

• Plafond par opération	8,00 €
• Plafond mensuel	80,00 €

Montant plafonné en application de l'article L.312-1-3 du Code monétaire et financier pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base :

• Plafond par opération	4,00 €
• Plafond mensuel	20,00 €

Opérations particulières

Frais de retour de courrier (<i>client inconnu à l'adresse</i>)	22,00 €
Frais de gestion d'anomalie d'adresse (<i>annuel</i>)	22,00 €
Frais par procédure de paiement direct de pension alimentaire	100,00 €
Frais par saisie attribution ou conservatoire	140,00 €
Frais par avis à tiers détenteur	10 % maximum du montant dû au Trésor Public*
Frais par opposition à tiers détenteur	10 % maximum du montant dû au Trésor Public*
Frais par opposition administrative	10 % maximum du montant dû au Trésor Public*
Frais par saisie mobilière	10 % maximum du montant dû au Trésor Public*
Frais par saisie pénale	10 % maximum du montant dû au Trésor Public*

Incident de paiement

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté	15,00 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ¹⁴	
• Montant du chèque inférieur ou égal à 50,00 €	30,00 €/chèque
• Montant du chèque supérieur à 50,00 €	
<i>(Frais non prélevés en cas de nouveau rejet du même chèque dans les 30 jours)</i>	
En cas d'interdiction bancaire :	
• Frais pour paiement d'un chèque émis en contravention avec une interdiction bancaire	30,00 €/chèque
• Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	35,00 €
Frais d'enregistrement de l'interdiction bancaire signalée par une autre banque	50,00 €
Frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision ¹⁵	
• Si paiement < 20,00 €	Montant du paiement
• Si paiement > 20,00 €	Maximum 20,00 €
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	
• à 10 jours	13,00 €
• à 30 jours	25,00 €
Frais d'opposition (blockage) de la carte par la banque pour usage abusif	GRATUIT
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision	Maximum 20,00 €
<i>(Frais intégrant la commission d'intervention et la notification)</i>	

Bon à savoir !

Dans le cas où un prélèvement rejeté pour défaut de provision est représenté une ou plusieurs fois et qu'il est rejeté pour défaut de provision du compte, le ou les nouveaux rejets ne seront pas facturés, à l'exception de la commission d'intervention.

* Dans la limite d'un plafond fixé à 100 € par décret. Décret d'application de l'article L.262 alinéa 5 du Livre des procédures fiscales en vigueur au 1^{er} janvier 2019.



Découverts et crédits¹⁶

Pour les offres de découverts et de crédits destinées aux jeunes, reportez-vous à la rubrique « Les offres pour les jeunes ».

Intérêts débiteurs (découvert)

Découvert ponctuel non convenu ou non formalisé (dépassement)

Taux débiteur annuel	Nous consulter
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	Plafond du taux réglementaire

Autorisation de découvert remboursable dans un délai d'un mois

Taux débiteur annuel	Nous consulter
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal (le TAEG applicable et appliquée est indiqué sur le relevé de compte)	Plafond du taux réglementaire
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	Taux de découvert non convenu
Assurance facultative en couverture du découvert ¹² (voir rubrique « Sécuricompte découvert » p22)	Fonction du montant du découvert
Frais de gestion de dénonciation du découvert contractuel* pour les détenteurs de découvert au sein d'une offre Compte Service	27,00 €

Crédits à la consommation

Crédit renouvelable

Compte Crédit renouvelable / Supplétis	Nous consulter
Le taux débiteur annuel et le taux annuel effectif global (TAEG) sont indiqués sur l'offre de contrat de crédit.	
Peuvent être associés au Crédit renouvelable / Supplétis :	
• Une carte de paiement crédit ou comptant (Cartwin). Le montant des cotisations de ces cartes est indiqué ci-dessus à la rubrique « carte ».	
• Une assurance emprunteur : de 0,327 % par mois, sur le montant utilisé/du solde restant dû, jusqu'à 59 ans puis de 0,60 % de 60 ans à moins de 75 ans. L'assurance facultative est assurée par PREDICA, entreprise régie par le Code des assurances. Conditions et événements garantis indiqués au contrat.	

Frais de dossier	GRATUIT
------------------	-------------------------

Crédit à la consommation amortissable à taux fixe

Le taux débiteur annuel et le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) sont indiqués sur l'offre de contrat de prêt.	
Prêt à la consommation véhicules, projets personnels, regroupé	Nous consulter
• Frais de dossier	1 % du capital emprunté - Minimum : 80,00 €
Prêt à la consommation travaux	Nous consulter
• Frais de dossier	1 % du capital emprunté - Minimum : 80,00 €
Lettre d'Information annuelle sur le capital restant dû	GRATUIT
Assurance emprunteur ¹²	Nous consulter

Crédits immobiliers

Frais de dossier

Prêt à taux zéro, Eco prêt à 0 %, Prêt Épargne Logement	GRATUIT
Prêt à l'Accession Sociale (PAS) (en % du montant du prêt)	1 %
	Minimum 175,00 € - Maximum 500,00 €
Prêts Habitat et Conventionné (en % du montant du prêt)	1 % - Minimum 475,00 €
Crédit relais	Nous consulter
Assurance Emprunteur ¹²	Nous consulter

* Incluant les frais de recommandé avec avis de réception



Autres opérations liées aux crédits

Frais de recherche et attestation sur prêt (en agence)	24,00 €
Modification du compte à débiter	41,00 €
Modification de la date d'échéance, périodicité	42,00 €
Modification de garantie, d'emprunteur, de destination du bien financé, de durée (y compris la prorogation de l'anticipation)	362,00 €
Rédition de tableau d'amortissement	
• En agence	33,50 €
• Sur votre espace Crédit Agricole en ligne	GRATUIT
Réaménagement de prêt 1 % du capital restant dû	
• Si capital restant dû < = 80 000 €	Minimum 800,00 €
• Si capital restant dû > 80 000 € et < = 120 000 €	Minimum 1 150,00 €
• Si capital restant dû > 120 000 €	Minimum 1 450,00 €
Frais de réaménagements complexes sur prêts lissés, prêt In Fine, et modifications multiples	1,50 % du capital restant dû
• Si capital restant dû < = 80 000 €	Minimum 800,00 €
• Si capital restant dû > 80 000 € et < = 120 000 €	Minimum 1 150,00 €
• Si capital restant dû > 120 000 €	Minimum 1 450,00 €
Décompte de remboursement de prêt	41,00 €
• Prêts DCI souscrits à partir du 1 ^{er} juillet 2016	GRATUIT
Relance administrative	24,00 €
Pause non contractuelle (par ligne de prêt)	290,00 €
Report d'échéance	41,00 €
Frais de nantissement sur contrat vie / titres / produit épargne	
• Interne	233,00 €
• Externe	338,00 €
Frais de gage	92,00 €
Mainlevée de gage sur demande du client	59,00 €
Mainlevée autre, renouvellement de garantie	155,00 €
Prise en charge d'un dossier d'assurance	
• Chômage, Incapacité Temporaire Totale	104,00 €
• Invalidité Totale Définitive ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie	170,00 €
Changement de quotient d'assurance (par assuré)	86,00 €
Frais d'acte de cautionnement bancaire complexe (étude personnalisée)	Minimum 155,00 €



Épargne et placements financiers

Épargne

Épargne bancaire

Transfert de compte vers une autre banque - Livrets et assimilés	GRATUIT
Transfert de Compte Épargne Logement - Plan Épargne Logement	150,00 €
Mandat d'épargne - Tandem - Ecopage - Tandem Plus ¹⁷ (arrêt de la commercialisation)	3,20 €/mois

Épargne disponible

Livret A, Compte sur Livret, Compte Épargne Logement, Livret de Développement Durable et Solidaire, Livret d'Épargne Populaire, Livret Sociétaire

Ouverture GRATUIT

Taux en vigueur Nous consulter

Épargne moyen/long terme

Les dépôts à terme et Plan Épargne Logement

Ouverture GRATUIT

Taux en vigueur Nous consulter

L'assurance vie et Retraite

Droits d'entrée, rémunération, frais de gestion

Nous consulter

Transfert de produits retraites individuels 3 % sur l'encours du contrat

(loi Madelin et loi Fillon pour les contrats de moins de 10 ans)

Placements financiers

Opérations diverses sur titres

Ouverture d'un compte-titre ou d'un PEA/PEA-PME	GRATUIT
Attestations épargne	24,00 €
Transfert de compte-titres vers un autre établissement	
• Par compte	150,00 €
Transfert de PEA /PEA PME vers un autre établissement	Maximum de 150,00 €
• Par ligne transférée	15,00 €
Service de calcul des plus-values	GRATUIT
Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique (IFU)	28,00 €
Opposition sur titre et bons	72,50 €
Ordre annulé, non exécuté	GRATUIT
Reconstitution d'un portefeuille titres à plus d'un an (édition valorisée)	95,00 €
Mise en nominatif administré	GRATUIT
Titres non cotés	
• Frais d'inscription	1,20 % du montant - maximum 1 000,00 €
• Frais de cession	1,20 % du montant - maximum 1 000,00 €
Pôle Bourse (Service d'aide à la décision sur titres vifs)	9,90 €/mois
Mise en nominatif pur	81,00 €

GESTION CONSEILLÉE	FORFAIT PAR TRIMESTRE	OPTIONS TITRES VIFS FORFAIT PAR TRIMESTRE
1 convention	67,00 €	160,00 €
2 conventions	97,00 €	190,00 €
A partir de la 3 ^{ème} convention	+20,00 €/convention	+20,00 €/convention
Gestion sous mandat pour compte titres et assurance vie	Nous consulter	
Pour les montants minimums des contrats éligibles à la gestion accompagnée (mandats et gestion conseillée)	Nous consulter	

Les ordres de bourse en France

Achat et vente d'actions ou d'obligations en Bourse de Paris, hors frais de marché prélevés en sus et variables selon le lieu d'exécution de l'ordre.

	INTERNET	
	COMPTE TITRES	PEA / PEA-PME
Par Invest Store Initial	0,64 % Minimum 8,20 €	0,499 %
Par Invest Store Intégral		
Pour ordre < à 500,00 €	0,99 %	0,48 %
Pour ordre de 500,01 € à 1 000 €	0,99 %	0,18 %
Pour ordre > 1 000,00 €	0,12 %	0,12 %
TÉLÉPHONE		
	COMPTE TITRES	
	PEA / PEA-PME	
Par le service téléphone	1,39 % Minimum 15,00 €	1,20 %
Supplément frais fixe par ordre avec Invest Store Intégral	12,35 €	
Commission sur souscription et rachat OPC hors Crédit Agricole	0,50% Minimum 25,00 €	

Les ordres de bourse sur bourses étrangères

	COMPTE TITRES	PEA / PEA-PME
Opération sur bourses étrangères	0,84 % Minimum 16,00 €	0,499 %



Les droits de garde (par an)

Pour les détenteurs de PEA avec l'offre Invest Store Intégral

GRATUIT*

	COMPTE TITRES	PEA / PEA-PME
Frais fixes (la ligne)		
• Tous FCP et OPC Crédit Agricole	GRATUIT	GRATUIT
• Valeurs françaises	5,00 €	4,80 €
• Valeurs étrangères	12,00 €	5,00 €
• Titres non cotés	26,00 €	26,00 €
Frais variables en % de la valorisation au 31/12		
• Tous FCP et OPC Crédit Agricole	0,09 %	0,09 %
• Obligations CASA	0,16 %	
• Autres valeurs françaises	0,35 %	0,35 %
• Actions et obligations étrangères et titres nominatifs	0,69 %	0,40 %
Minimum par compte	38,00 €	5,00 €
Maximum par compte	500,00 €	500,00 €

Or

Achat en % du montant brut de la négociation	3,50 %
• Minimum	50,00 €
Vente en % du montant brut de la négociation (taxes non comprises)	3,50 %
• Minimum	50,00 €
Frais de retour de pièces abîmées	Nous consulter
Transport sécurisé - forfait	80,00 €



Opérations à l'étranger

Les chèques

Encaissement d'un chèque sauf bonne fin	0,15 % Minimum 41,50 € - Maximum 154,50 €
Encaissement d'un chèque crédit après encaissement	0,15 % Minimum 41,50 € Maximum 154,50 €
Frais d'avis de sort banque étrangère	64,50 €

Virements (voir rubrique «moyens et opérations de paiement»)

Autres opérations

Retraits d'espèces au distributeur automatique de billets et paiements par carte : voir page 7 et page 25 pour les jeunes	
Paiement d'un chèque en euros ou dans l'UE	58,70 €
Impayés (par opération)	48,50 €
Frais d'ouverture de compte en devises	40,00 €
Tenue de compte courant en devises (par mois)	18,50 €
Frais de dossier pour opération de change (terme, prorogation, prêt, placement)	30,00 €
Frais de banque étrangère	15,50 € ou frais réels
Frais de copie message SWIFT	19,50 €**
Fax ou e-mail de confirmation	19,50 €
Commission de change	0,06 %
Pour l'ensemble de vos opérations avec l'étranger, sont à rajouter à ces commissions tous les frais pris par les banques étrangères lors du traitement de l'opération.	Minimum 19,50 €
Attestation internationale	31,00 €
Frais de dossier par opération internationale (étude personnalisée)	Minimum 41,00 €

* Hors titres non cotés

** Outre les frais correspondants systématiquement récupérés.



Assurances et prévoyance

Assurance pour vous et vos proches¹²

L'assurance complémentaire santé, la garantie des accidents de la vie, [Nous consulter](#)
l'assurance dépendance, l'assurance décès, l'assurance obsèques

Assurance pour vos biens¹²

L'assurance automobile, l'assurance multirisque habitation, [Nous consulter](#)
l'assurance garantie locative, l'assurance deux roues, l'assurance tous mobiles

Assurance pour vous protéger au quotidien¹²

La protection juridique [Nous consulter](#)

Assurance emprunteur¹²

Voir les rubriques « crédit à la consommation » et « crédit immobilier » page 18

Autres assurances¹²

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement « Sécuricompte » (ancienne génération)	36,00 €/an
Option « garantie achats en ligne » (arrêt de la commercialisation)	22,60 €/an
	Standard Premium
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement :	24,00 €/an/compte 50,40 €/an/compte
SécuriCOMPTE	
SécuriWEB	15,00 €/an/compte 30,00 €/an/compte

SécuriTRÉSORERIE (dénommé SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer) souscrit jusqu'au 31/12/2016

TRANCHES DE DÉCOUVERT	PRIX
<= 300,00 €	16,20 €/an/compte
de 301,00 € à 2 000,00 €	24,00 €/an/compte
>2000,00 € Plafond d'indemnisation : 3 000,00 €/sinistre/an	36,00 €/an/compte

SécuriTRÉSORERIE (dénommé SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer) souscrit à partir du 01/01/2017

TRANCHES DE DÉCOUVERT	PRIX
<= 500,00 €	16,20 €/an/compte
de 501,00 € à 2 000,00 €	24,00 €/an/compte
>2000,00 € Plafond d'indemnisation : 3 000,00 €/sinistre/an	36,00 €/an/compte

Bon à savoir !

Pour toute souscription à une offre Globe Trotter : réduction de 50 % sur la cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement « SécuriCOMPTE Plus » (version standard) souscrite sur le même compte pendant toute la durée de détention de l'offre Globe Trotter.



Succession

Frais facturés pour les opérations liées aux successions ouvertes à compter du 13 novembre 2025¹⁸.

Mineurs	GRATUIT	
Majeurs		
Montant total des soldes des avoirs < 6000,00 €	Succession non complexe ²⁰	GRATUIT
Montant total des soldes des avoirs > = 6000,00 €		1% du montant total des soldes des avoirs dans la limite de 850,00 €

Bon à savoir !

Le montant total des soldes des avoirs est composé de l'addition des soldes existants au jour du décès sur chacun des comptes ouverts dans les livres de la Caisse régionale suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). **Dans le cas où le défunt détenait un ou plusieurs comptes utilisés pour un usage professionnel ouverts à son nom, le solde des avoirs de ces comptes est pris en compte pour le calcul du montant total du solde des avoirs.**

Pour les comptes joints, le montant total du solde est pris en compte.



Autres services

Mon Sécuricoffre +

• 5 GO (600 documents)	3,00 €/mois
• 50 GO (60 000 documents)	5,00 €/mois

Banque Privée

Stratégie patrimoniale	Nous consulter
------------------------	-----------------------

Convention Majeurs Protégés

Convention Majeurs Protégés	2,50 €/mois - Nous consulter
-----------------------------	-------------------------------------

Protection des particuliers

La télésurveillance ²¹	À partir de 19,90 €/mois - Nous consulter
La téléassistance à domicile ²²	À partir de 26,00 €/mois - Nous consulter
La téléassistance mobile ²²	À partir de 42,90 €/mois - Nous consulter

Magazines

Merci pour l'info Prestige (version numérique)

• Accès illimité au service « Les experts de Merci pour l'info »	
• Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr	48,00 €/an
• Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents	
• Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) et ses guides pratiques livrés à domicile	38,08 €/an

Merci pour l'info Premium (version numérique)

• Accès illimité au service « Les experts de Merci pour l'info »	
• Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr	18,00 €/an
• Le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques, en version numérique	
• Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) et ses guides pratiques livrés à domicile	38,08 €/an



Magazines (suite)

Merci pour l'info Essentiel (*version numérique*)

- Accès au service « Les experts de Merci pour l'info » :
2 demandes/an
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques, en version numérique
- Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) et ses guides pratiques livrés à domicile

12,00 €/an

38,08 €/an

Offres réservées aux clients du Crédit Agricole Abonnement papier et numérique

Merci pour l'info (Abonnement de 12 n°/an, précédé de 3 n° offerts)	56,08 €/an
Santé magazine (Abonnement de 12 n°/an, précédé de 3 n° offerts)	31,60 €/an
Détente Jardin (Abonnement de 6 n° par an, précédé de 3 n° offerts)	22,90 €/an
Régal (Abonnement de 6 n°/an, précédé de 3 n° offerts)	27,90 €/an
Maison Creative (Abonnement de 6 n°/an, précédé de 3 n° offerts)	23,90 €/an
Détours en France (Abonnement de 8 n°/an, précédé de 3 n° offerts)	49,80 €/an
Plus de Pep's (Abonnement de 6 n°/an, précédé de 1 n° offert)	19,90 €/an
Parents (Abonnement de 6 n°/an, précédé de 1 n° offert)	18,90 €/an

Bon à savoir !

Service clients Uni-Médias :
pour toute question relative aux publications

 N°Cristal 09 69 32 34 40

APPEL NON SURTAXÉ, COÛT SELON OPÉRATEUR

Ces publications sont éditées par la SAS UNI-MÉDIAS filiale de Presse du Groupe Crédit Agricole 22 rue Letellier 75015 PARIS. La résiliation est possible et gratuite à tout moment auprès d'Uni-Médias.



Offres pour les jeunes

Ces offres sont destinées aux jeunes jusqu'à 25 ans (sauf mention contraire).

Les jeunes peuvent aussi avoir accès à toutes les autres offres dès lors qu'ils satisfont à leurs conditions.

Tenue de compte

Frais de tenue de compte

GRATUIT

Cotisation Carte pour les 10-17 ans révolus

Cotisation carte Mozaïc de retrait

GRATUIT

Cotisation carte Mozaïc Black de paiement internationale à autorisation systématique*

GRATUIT

- La cotisation de la carte Mastercard Mozaïc Black inclut les frais de la présente rubrique « Offres pour les Jeunes » suivants :
 - retraits d'espèces par carte au distributeur automatique de billets de la Caisse Régionale,
 - retraits d'espèces par carte en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement,
 - retraits d'espèces par carte en euros dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement,
 - retraits d'espèces par carte en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement,
 - paiements par carte en euros dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE),
 - paiements par carte en devises dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE).

La carte peut être renouvelée jusqu'au 25 ans du porteur sauf évènement de vie du contrat porteur carte (opposition pour perte, vol, fraude ou renouvellement pour défectuosité...). La tarification spécifique de la carte continue à s'appliquer de 18 à 25 ans.

* Existe en version sociétaire.



Cotisation carte pour les 18-25 ans

Les jeunes entre 18 et 25 ans inclus bénéficient de 50% de réduction sur la cotisation des autres cartes présentées pages 6 et 7 de la brochure (hors carte Eko)

Cotisation carte MasterCard jeune de paiement classique 25,50 €/an
(débit immédiat/débit différé) (arrêt de la commercialisation)

Cotisation carte MasterCard Mozaïc de paiement classique 24,00 €/an
(arrêt de la commercialisation)

Paiement et retrait par carte (avec CB Jeunes)

Paiement à l'international	GRATUIT
Frais de mise à disposition	12,00 €
Retrait à l'international	GRATUIT

Offres groupées de services

Les jeunes entre 18 et 30 ans inclus bénéficient de tarifs préférentiels sur les cotisations des offres Essentiel, Premium et Prestige, présentées pages 10, 11 et 12. Ces tarifs sont fixés par paliers en fonction de l'âge.

	18-25 ans inclus	26-30 ans inclus
Offre Essentiel	3,00 €/mois	6,00 €/mois
Offre Premium	5,00 €/mois	9,00 €/mois
Offre Prestige	Réduction de la cotisation de 50 %	Réduction de la cotisation de 30 %

Pour les clients âgés de 18 à 30 ans inclus, sont compris dans l'offre Essentiel et Premium de manière illimitée les frais suivants : paiement par carte et retrait d'espèces à un distributeur automatique d'un autre établissement en devises dans ou hors pays de l'EEE.

Offres qui ne sont plus commercialisées

Offre Globe Trotter (offre réservée aux 18-30 ans inclus) (voir détail page 16)	2,00 €/mois
Compte à composer	Réduction sur la cotisation de 50 %

Crédits et découverts

Autorisation de découvert	Nous consulter
Prêt permis à un euro par jour (jusqu'à 26 ans)	Nous consulter
Prêts étudiants et apprentis (sans limite d'âge)	Nous consulter
Prêts à la consommation (jusqu'à 30 ans révolus)	Nous consulter
Good Loc (caution bancaire pour locataire)	Nous consulter
Frais de dossier sur prêt à la consommation, étudiants et apprentis, permis à un euro par jour	GRATUIT

Épargne et placements financiers

Livret Tiwi (0-11 ans)	GRATUIT
• Ouverture	Nous consulter
• Taux brut en vigueur	Nous consulter
Livret Jeune (12-25 ans)	GRATUIT
• Ouverture	Nous consulter
• Taux net en vigueur	GRATUIT
Droits de garde	GRATUIT

Assurance

Assurance santé des étudiants à l'étranger 18-31 ans ¹²	Nous consulter
Assurance perte ou vol de moyen de paiement Sécuricompte Plus	24,00 €



Cartographie des zones européennes



- Pays de la zone Euro
- Pays de l'Union Européenne (U.E.)
- Pays de l'Espace Économique Européen (EEE)
- Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area)

* Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

Le Royaume Uni ne fait plus partie de l'EEE depuis le 1^{er} février 2020 mais reste membre de la zone SEPA.

Le Vatican et Andorre ont intégré la zone SEPA au 01/03/2019.

La Bulgarie utilise l'euro comme monnaie nationale depuis son entrée dans la zone Euro le 01/01/2026.



Glossaire des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement

(Article D.312-1-1 I.A. du code monétaire et financier)

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone...) pour réaliser à distance – tout ou partie – des opérations sur le compte bancaire.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

Le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

Tenue de compte

L'établissement tient le compte du client.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Le client retire des espèces à partir de son compte, en euros avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

Le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.



Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

L'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).



Références

¹ Frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte.

² Retraits au(x) seul(s) distributeur(s) de votre agence avec la carte LSA et retraits au(x) seul(s) distributeur(s) de votre Caisse Régionale avec la carte LSB.

³ Document hors relevé de compte et Imprimé Fiscal Unique.

⁴ Service Disponible depuis l'application mobile Ma Banque.

⁵ Conditions en vigueur au 02/06/2025. Offre réservée aux titulaires majeurs d'un compte de dépôt particulier ouvert dans une Caisse régionale du Crédit Agricole et d'un accès au service de banque à distance par Internet. L'utilisation du service Wero nécessite l'acceptation des Conditions générales d'utilisation Ma Banque, un enrôlement au service Wero, la détention d'un smartphone compatible et un numéro de téléphone ou une adresse e-mail fiabilisé. Il permet de réaliser des virements instantanés SEPA entre particuliers dans la limite de 500 € par envoi d'argent et des plafonds de l'utilisateur fixes dans sa Convention de compte. Le bénéficiaire doit être enregistré dans l'annuaire Wero.

⁶ Paiement Mobile : Téléchargement et accès gratuits de l'application Paiement Mobile, hors cout de communication selon opérateur. L'utilisation de l'application est soumise à conditions et nécessite un abonnement au service Crédit Agricole En Ligne et la détention d'un smartphone compatible avec accès à Internet.

⁷ DÉBIT : sont notamment considérées comme des cartes de la catégorie débit :

- les cartes à débit immédiat
- les cartes à autorisation systématique avec contrôle du solde.

⁸ CRÉDIT : sont considérées comme des cartes de crédit :

- les cartes à débit différé, qui portent désormais la mention CRÉDIT. Les opérations de paiement effectuées bénéficient d'un débit de paiement, sans frais d'intérêt, et sont prélevées mensuellement sur le compte support.
- les cartes de crédit associées à un crédit renouvelable. Ces cartes portent la mention « CARTE DE CRÉDIT ». Les opérations de paiement et retraits effectués à crédit sont imputées directement sur le compte de crédit renouvelable auquel la carte est rattachée.

⁹ La « Cartwin » est une CARTE DE CRÉDIT, associée à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable. Elle porte la mention « CARTE DE CRÉDIT ». Les retraits sont toujours débités immédiatement sur le compte associé ou sur le compte de crédit renouvelable.

Les paiements réalisés à crédit sont débités immédiatement sur le compte de crédit renouvelable.

Les paiements réalisés au comptant sont débités sur le compte de dépôt en fonction du type de débit de la carte choisie par le client :

- carte à débit immédiat : le compte associé est débité au fur et à mesure des paiements,
- carte à débit différé : les paiements sont cumulés et prélevés une fois par mois, à date régulière.

Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

¹⁰ En application de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du code monétaire et financier relatif à l'offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière.

¹¹ En application de l'article R.312-4-3 du code monétaire et financier, ce montant est revalorisé annuellement en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation hors tabac.

¹² ASSURANCES ET PRÉVOYANCE :

Les contrats d'assurance et de prévoyance sont proposés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre France en sa qualité d'intermédiaire en assurance enregistre à l'ORIAS sous le numéro 07 023 162 (www.orias.fr).

Ces contrats sont souscrits auprès de :

- PACIFICA S.A. au capital entièrement libéré de 455 455 425 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris. N° de TVA : FR 95 352 358 865 ;
- PREDICA - S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. 334 028 123 RCS Paris ;
- CAMCA Caisse d'Assurances Mutualistes du Crédit Agricole - société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Siège social : 53, rue La Boétie - 75008 PARIS, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro Siret 784 338 527 00053.

Ces entreprises sont régies par le Code des Assurances, soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) siège 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

Les contrats d'assurance dommages sont assurés par PACIFICA.

Les contrats d'assurance décès et d'assurance dépendance sont assurés par PREDICA. Financement Obsèques est un contrat d'assurance de groupe vie-entière à adhésion facultative souscrit par l'Andecam auprès de PREDICA, SA au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège Social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. Les prestations d'assistance des contrats « Garantie Assistance décès », « Vers l'Autonomie Assistance » et « Assistance Obsèques » sont assurées par EUROP ASSISTANCE - Société Anonyme au capital de 67 712 744 €, entreprise régie par le Code des assurances, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 451 366 405, siège 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS. Les prestations d'assistance Obsèques sont mises en œuvre par EUROP ASSISTANCE FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 67 712 744 €, dont le siège est siège 11-17, avenue François Mitterrand, 93210 Saint-Denis, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 403 147 903 RCS Bobigny, et par PREVISEO OBSEQUES SA au capital de 500 000 €, siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris, 409 866 RCS Paris.



Les contrats d'assurance emprunteur des prêts immobiliers et prêts à la consommation sont assurés par PREDICA. Le risque Perte d'emploi est assuré par PACIFICA. Il peut arriver que l'état de santé de l'emprunteur ne lui permette pas de bénéficier des conditions d'assurance standardisées.

Les contrats d'assurance SécuriCOMPTE, SécuriWEB, SécuriCOMPTE Découvert et SécuriTRESORERIE sont souscrits auprès de CAMCA.

Les contrats d'assurance santé des étudiants à l'étranger 18-31 ans sont souscrits auprès d'April. S.A.S. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 727, Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 (www.orias.fr). Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 - FRANCE. Produit conçu et géré par APRIL International Care France et assuré par Axéria Prévoyance (pour la garantie frais de santé et individuelle accident), Chubb European Group SE (pour les garanties assistance rapatriement, responsabilité civile vie privée, stages et locatives et assurance bagages) et Solucia PJ (pour la garantie assistance juridique). NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727.

¹³ Module souscrit avant le 01/01/2017 : Facturation des intérêts débiteurs puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5€, 10€, 15€, 20€, 25€) selon la tranche choisie.

Module souscrit après le 01/01/2017 : Facturation des intérêts débiteurs puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5€, 10€, 15€, 20€) selon la tranche choisie.

¹⁴ Les montants comprennent les frais de lettre d'information préalable et s'il y a lieu la commission d'intervention.

¹⁵ Les montants comprennent, s'il y a lieu, la commission d'intervention.

¹⁶ Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier.

¹⁷ Mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie.

¹⁸ Les tarifs détaillés ci-dessus couvrent l'ensemble des opérations liées à la succession réalisées sur les comptes suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). Sont également couvertes les opérations liées à la succession réalisées sur les comptes ouverts au nom du défunt utilisés pour un usage professionnel.

¹⁹ En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, l'héritier justifie de sa qualité d'héritier soit par la production d'un acte de notoriété, soit par la production de l'attestation prévue au cinquième alinéa de l'article L. 312-1-4 du code monétaire et financier.

²⁰ En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, les opérations liées à la succession sont manifestement complexes dans l'une des situations suivantes:

- en cas d'absence d'héritiers mentionnés au 1^o de l'article 734 du code civil c'est-à-dire les enfants du défunt et leurs descendants,
- en cas de présence d'un contrat de crédit immobilier en cours à la date du décès,
- en cas de présence d'un ou plusieurs comptes à clôturer du défunt de nature professionnelle,
- en cas de constitution de sûretés sur les comptes et produits d'épargne à clôturer,
- en cas d'existence d'éléments d'extranéité (par exemple : résidence habituelle du défunt ou d'un héritier à l'étranger).

²¹ Le contrat de télésurveillance est proposé par NEXECUR Protection, Groupe Crédit Agricole. 13, rue de Belle-Ile - 72190 Coulaines - SAS au capital de 12 547 360 euros - SIREN 799 869 342 RCS LE MANS - N° TVA FR 19 799869342 - Agrément CNAPS AUT-072-2113-07-09-20140389180 « l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».

²² NEXECUR ASSISTANCE : SAS au capital de 23 450 euros. Siège social : 13, rue de Belle Ile - 72190 Coulaines. SIREN 515 260 792 RCS LE MANS. N° TVA FR 88 515260792. S.A.P 515 260 792.

Résoudre un litige

En premier recours amiable : votre agence et le service clients.

Votre agence. Votre agence est à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements sur le fonctionnement de votre compte ou sur l'utilisation des services mis à votre disposition et répondre à vos éventuelles réclamations.

Le service clients. Si la réponse apportée par votre agence ne vous satisfait pas, ou si vous n'avez pas eu de réponse, vous avez la possibilité de formuler votre réclamation par écrit auprès de notre service clients. Il s'efforcera de trouver la meilleure solution à votre différend.

Vous avez toujours la possibilité de formuler votre réclamation à l'oral ou par messagerie instantanée. Dans ce cas, si la réponse qui vous a été apportée ne vous donne pas immédiatement entière satisfaction et si vous ne disposez pas d'une copie datée de votre réclamation, nous vous invitons à la formuler par écrit. Notez que sans réclamation formulée par écrit, vous ne pourrez pas saisir le médiateur.

Pour saisir notre service clients, vous pouvez écrire à notre adresse 1, avenue de la Libération - 63045 CLERMONT-FERRAND CEDEX 9, ou en allant sur notre site Internet : www.credit-agricole.fr/ca-centrefrance.

Votre agence ou le service clients accuse réception de votre réclamation écrite dans un délai maximal de **10 jours ouvrables** à compter de l'envoi de votre réclamation. Votre agence ou le service clients apporte une réponse à votre réclamation écrite dans **un délai de 2 mois** au plus tard à compter de l'envoi de votre réclamation.



Les cas particuliers :

- Si la réclamation porte sur un service de paiement, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation, ou au plus tard dans les 35 jours ouvrables en cas de situations exceptionnelles.
- Si la réclamation porte sur la souscription, la gestion, l'application ou l'interprétation de votre contrat d'assurance et que la réponse apportée par votre conseiller ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter le service consommateurs ou clients de la compagnie d'assurance concernée à l'adresse suivante :
 - Concernant les contrats assurés par Pacifica : Service Consommateurs Pacifica / 8-10, boulevard de Vaugirard / 75724 Paris Cedex 15
 - Concernant les contrats assurés par Predica : Predica / Service Clients 75724 / Paris Cedex 15
 - Concernant les contrats assurés par CAMCA : CAMCA - 53, rue de la Boétie, 75008 Paris

A compter de la date d'envoi de votre réclamation écrite, vous recevrez un accusé de réception dans les **10 jours ouvrables** et une réponse à votre réclamation au plus tard dans **un délai de 2 mois**.

En dernier recours amiable : le médiateur.

La saisine d'un médiateur est le dernier recours amiable.

Vous pouvez saisir gratuitement et par écrit l'un des médiateurs ci-dessous, selon son domaine de compétence :

- sous réserve que, vous n'avez pas pu résoudre au préalable votre différend directement auprès de votre agence et du service clients de votre Caisse Régionale (ou de votre compagnie d'assurance) par une réclamation écrite ; ou
- en tout état de cause dans un délai de deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu.

Votre demande doit être adressée au Médiateur compétent dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de votre Caisse Régionale (ou de la compagnie d'assurance concernée). A compter de la date à laquelle la saisine du Médiateur vous a été notifiée par ce dernier ainsi qu'à votre Caisse Régionale (ou à la compagnie d'assurance concernée), l'issue de la médiation prendra fin au plus tard dans un délai de 90 jours, sauf prolongation par le Médiateur en cas de litige complexe.

Dans le cadre de votre saisine du Médiateur, vous nous autorisez expressément à communiquer au Médiateur tous les documents et informations utiles à l'accomplissement de sa mission. Vous nous déliez donc du secret bancaire vous concernant, pour les besoins de la médiation.

Le médiateur bancaire. Si la réponse apportée par notre Service Clients ne vous satisfait pas, et que le litige concerne un produit bancaire ou la commercialisation d'un produit d'assurance, ou en cas d'absence de réponse à votre réclamation dans un délai de 2 mois à compter de votre 1ère réclamation écrite, vous pouvez contacter gratuitement le Médiateur bancaire. Il vous suffit de lui transmettre vos éléments :

- Sur le site internet : kergommeaux-mediateur-consommation.fr
- Par courrier à l'adresse suivante : M. de Kergommeaux, médiateur de la consommation - 68, Avenue d'Iéna 75116 Paris

Cas particuliers :

Le médiateur assurance. Pour tout litige relatif aux contrats d'assurance (hormis leur commercialisation), vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur de l'assurance si le service clients de la compagnie d'assurance concernée n'a pas pu répondre à votre insatisfaction ou en cas d'absence de réponse à votre réclamation dans un délai de 2 mois à compter de votre 1ère réclamation écrite :

- Sur le site internet : www.mediation-assurance.org
- Par courrier à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09

Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Pour tout litige relatif à des produits ou services financiers, si la réponse apportée par notre Service Clients ne vous satisfait pas ou en cas d'absence de réponse à votre réclamation dans un délai de 2 mois à compter de votre 1ère réclamation écrite, vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) :

- Sur le site internet : www.amf-france.org
- Par courrier à l'adresse suivante : Autorité des Marchés Financiers - Le Médiateur - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 2

Pour tout litige relatif à un contrat ou une opération réalisé(e) en ligne, vous pouvez recourir à la plateforme européenne de Règlement des Litiges en Ligne accessible à l'adresse internet suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr>.



Votre banque pratique

Pour consulter vos comptes, découvrir les nouveautés
<https://www.credit-agricole.fr/ca-centrefrance>

Et depuis votre mobile	Application Ma Banque* Application Paiement Mobile*
Espace sociétaires	https://www.societairescacf.fr/
Assistant digital	04 73 74 40 80**
Crédits consommation	0 800 400 888***
Opérations de bourse	0 800 268 773***
Assurances	0 800 400 222***
Service clients	service.clients@ca-centrefrance.fr

* Applications Ma Banque et Paiement Mobile pour iOS et Android.

** Service gratuit + prix d'un appel

*** Service et appel gratuits hors coût éventuel de l'opérateur téléphonique.

Notre politique de protection des données est disponible sur notre site Internet :
<https://www.credit-agricole.fr/ca-centrefrance>

Nos conditions tarifaires sont consultables auprès de l'ensemble de nos agences et sur Internet
<https://www.credit-agricole.fr/ca-centrefrance> (hors coût du fournisseur d'accès à Internet).

Les montants sont indiqués toutes taxes comprises.
 Pour les produits soumis à la TVA, celle-ci est calculée au taux en vigueur.

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE CENTRE FRANCE
 Siège Social : 1, avenue de la Libération - 63045 Clermont-Ferrand cedex 9.

Société coopérative à capital variable agréée en qualité d'établissement de crédit
 Société de courtage d'assurance inscrite au Registre des Intermédiaires en Assurance
 sous le n° 07 023 162 - SIREN 445 200 488 RCS Clermont-Ferrand -

N° de TVA intracommunautaire : FR 37 445 200 488 - Contrôlée par l'Autorité de Contrôle
 Prudentiel et de Résolution : 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 9.
 Identifiant CITEO FR234313_01EZOD

CAMCA - Siège social : 53, rue de la Boétie, 75008 Paris.
 Société d'Assurances Mutuelles à cotisations variables régie par le Code des assurances,
 immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053.

PACIFICA - Siège social : 8-10 boulevard Vaugirard, 75724 Paris cedex 15.
 Siren 352 358 865 RCS Paris. Entreprise régie par le Code des assurances.
 Société Anonyme au capital entièrement libéré de 455 455 425 euros.

PREDICA - Siège social : 16/18 boulevard Vaugirard, 75015 Paris.
 SIREN B 334 028 123 RCS Paris. Entreprise régie par le Code des assurances.
 Société Anonyme au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 euros.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
 ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



CENTRE FRANCE



001-1220 A - 09/2025